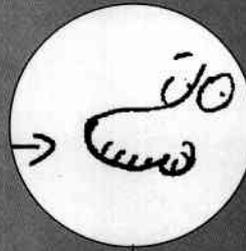
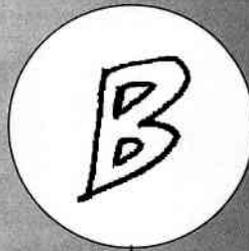


Dossier



CHARADE

Mon premier est la deuxième, après A.

Mon second se trouve au milieu du visage.

Mon troisième est ce que l'oiseau a fait hier.

Mon tout sommeille peut-être au fond de vous.

Qu'est-ce qu'un bénévole ?

C'est une personne qui fait quelque chose sans y être obligée, sans en tirer profit.

Il y a quelque temps, le bénévolat était surtout représenté par les dames patronnesses. Pleines de bonne volonté, elles mettaient un point d'honneur à consacrer quelques heures par semaine à leurs œuvres : l'une s'occupait d'un orphelinat, une autre d'une école de jeunes filles, la troisième d'un hôpital ... Le bénévolat était alors souvent l'apanage des gens riches. Consacrer du temps aux pauvres était un luxe et un statut.

Les années passant, les choses se modifièrent peu à peu. Le chômage, plus présent, laisse la place au temps libre, aux heures à occuper. Le temps de travail diminue, l'âge de la préretraite est de moins en moins élevé ...

Le bénévolat serait-il pour autant en augmentation ? Pas sûr, car on remarque une tendance à s'occuper prioritairement de sa cellule familiale (parents âgés, petits-enfants), plutôt que d'aller s'investir à l'extérieur.

Le bénévolat regroupe alors prioritairement des personnes plus âgées, sans activité professionnelle ou des chômeurs en attente d'un emploi.

Que recherchent les bénévoles ?

Une solution à l'ennui, la solitude et l'inactivité, une envie de recréer des liens sociaux.

Michel, sans emploi, attend avec impatience chaque jeudi où il pourra s'occuper de la bibliothèque du quartier. Il rangera les livres, bien sûr, mais il reverra aussi Isabelle, Nathalie, François, avec lesquels il entamera des débats passionnés sur les derniers romans sortis.

Marc, quant à lui, s'est engagé bénévolement à la Croix-Rouge car, pour lui, c'est une question de principe. Ses parents faisaient du bénévolat, lui aussi consacre quelques heures à "une forme de solidarité". C'est un honneur, un devoir.

Bernadette, par contre, trouve que le bénévolat rime avec projets de vie. Atteinte de sclérose en plaques, elle consacre l'essentiel de son temps à la musique : c'est elle qui propose des lieux de concerts aux jeunes chanteurs en début de carrière. Elle le fait par passion.

Marie réserve quelques heures par jour à des travaux de secrétariat dans une A.S.B.L. Sans emploi, elle préfère "ne pas perdre la main", comme elle dit. Sa motivation : continuer à apprendre, à être performante sur le marché de l'emploi, ne pas rester inactive.

Finalement, le bénévolat reste un choix personnel, une démarche.



On remarque que, de plus en plus, le monde associatif repose, en partie, sur l'activité des bénévoles. Le bon cœur ne suffit plus, le bénévole doit apporter ses compétences professionnelles et personnelles.

Quel est le statut du bénévole ?

Les activités s'étant diversifiées, ainsi que les attentes de part et d'autre, il devient urgent de clarifier le statut du bénévole. L'idée de la "charte du bénévole" fait son chemin et plusieurs associations ont déjà leur règlement propre.

D'une manière générale, on souhaite de la part du bénévole :

- un engagement minimal (6 mois ou 1 an),
- une durée minimale (quelques heures par semaine),
- la régularité et la ponctualité,
- le secret professionnel,
- des compétences selon les fonctions exercées,
- une bonne intégration dans le fonctionnement global de l'association.

En échange, il pourra recevoir :

- un enrichissement personnel,
- une reconnaissance, un statut,
- une occupation, des liens sociaux,
- une participation dans les frais liés à son activité (transport, repas par exemple ...),
- une assurance,
- une formation.

Pourquoi se former ?

Parce que la société évolue, les mentalités changent, les besoins et les attentes de chacun diffèrent, parce qu'avant de proposer ses services, il vaut mieux bien connaître l'association et ce à quoi on s'engage, enfin parce que l'élan du cœur ne suffit plus et que, par ignorance, on peut faire plus de mal que de bien.

Yvette, par exemple, rend visite à Eric une fois par mois. Elle en profite pour lui proposer une sortie en ville, activité qu'Eric adore. Yvette, pleine d'entrain, véhicule Eric en voiturette. Malheureusement pour Eric, elle n'a jamais suivi quelques séances d'explication sur le maniement des voiturettes. A chaque descente de trottoir, Eric plonge en avant, n'ose

rien dire car Yvette montre tellement de bonne volonté ... A la longue, les malentendus se créent et les tensions s'installent.

Autre exemple : Juliette, secrétaire, voit arriver toute contente le bénévole qui doit la seconder dans les travaux d'informatique. Malheureusement, les heures passent, Juliette commence à douter : "Voilà trois heures que je lui explique et rien n'avance. En plus, il connaît à peine le traitement de texte, que vais-je lui donner à faire ?" Déception et énervement d'un côté, perte de confiance en soi de l'autre. Il suffisait simplement que Christian, le nouveau bénévole, suive une courte formation en informatique !

Enfin, dernier exemple : Sylviane rend visite à Jacqueline, atteinte de sclérose en plaques. Sylviane croit qu'elle doit changer les idées de Jacqueline. Pendant une heure, elle parle de tout, d'elle, de sa famille, de sa maison. Jacqueline refusera d'autres visites : elle ne s'est pas sentie écoutée. Sylviane aurait sûrement beaucoup appris sur les relations avec les autres si elle avait suivi un cycle de formation sur l'écoute, par exemple.

Que dire pour conclure ?

D'après les dernières études, il semblerait qu'en Belgique, un cinquième de la population soit engagé dans des activités de bénévolat. Dans le secteur social, il reste plutôt féminin. Rappelons que le bénévolat doit être bien compris ... Ce n'est pas un loisir, mais un engagement : il constitue un nouveau rapport au temps libre, un nouveau projet de vie.

"Etre quelqu'un pour quelqu'un" est une autre facette de cet engagement.

A méditer ...

Véronique, travailleur social





LA COMPLAINTÉ DU BÉNÉVOLE

D'habitude, il n'est pas trop difficile de cerner le sujet et de laisser courir sa plume. Mais parler du bénévole !

On croit qu'il est unique, il est au contraire un être multiforme. On le croit propre à tout faire, il n'en fait jamais qu'à sa tête. On croit qu'il est facile d'en parler et rien n'est plus difficile. On croit connaître le sujet et le bénévole est rétif à toute analyse car il y en a de toutes sortes et de toutes catégories.

On en connaît certains depuis longtemps, ceux que l'on trouve à l'accueil de l'hôpital, ceux qui distribuent les bouquins dans les chambres ... Il y a aussi ceux que l'on rencontre dans les magasins OXFAM, le "comitard" courant de réunion en réunion, le vendeur de chocolats, le voisin toujours prêt à apporter son aide (il propose de faire les courses pour sa voisine trop âgée et accepte de tondre la pelouse du voisin trop occupé), l'ancien gestionnaire de société devenu comptable d'une A.S.B.L., l'organisatrice d'activités de loisirs dans la maison de retraite voisine, l'ancienne infirmière offrant ses services dans une unité de soins palliatifs ...

On pourrait ainsi énumérer toutes les activités et les professions car le "bénévole" a maintenant envahi le monde du travail et pratiquement toutes les disciplines imaginables.

Bref, une fois la retraite venue, celui ou celle qui ne sait comment occuper ses loisirs n'aura pas besoin de chercher beaucoup pour trouver une nouvelle occupation. Il devra, au contraire, faire preuve de beaucoup d'imagination pour échapper à la demande et la voracité des entreprises, des associations ... qui pourchassent le bénévole et ses compétences, qu'elles appartiennent au secteur marchand ou non. On ne sait pas comment ça commence, mais on sait toujours comment ça finit. Ou plutôt, on finit par s'en rendre compte, mais souvent bien trop tard.

• Mais, dis donc, tu es très bon en relations publiques et, avec tes talents d'organisateur, ça ne devrait pas être trop difficile ! Et nous voilà balancé président d'un obscur comité de l'association des joueurs de balle pelote du village.

Ou bien :

- Qu'est-ce que tu faisais dans la vie ?
- ???
- Comptable ! Dieu, que c'est intéressant. Tu ne veux pas tenir les comptes de l'association de joyeux cyclistes de la région ?

Il y a peu de domaines où les compétences du bénévole ne sont pas recherchées comme une denrée rare. C'est ainsi que, un jour ou l'autre, vous voilà embarqué dans une aventure où vous devrez peut-être rendre compte à un réviseur d'entreprises, un contrôleur des contributions ... Celui dont on ne voulait plus dans son entreprise restructurée se retrouvera accueilli à bras ouverts dans les nouvelles entreprises du secteur non marchand, où il pourra faire preuve de ses compétences et retrouver une sorte de seconde jeunesse.

Et commence alors la vie infernale du bénévole qui doit se partager entre la garde des petits-enfants, les prestations que réclament ses nouvelles activités, sa présence à la maison, son désir d'assister à diverses activités "socioculturelles" -souvent prétexte à retrouver quelques connaissances ... si ce n'est à boire un pot avec les copains ou papoter avec des amies.

Allons, il est temps d'en terminer ! Sinon, je serai, à mon retour, taxé de bénévole bavard. A la prochaine fois !

Henri Goethals





TÉMOIGNAGES

C'est afin de parfaire mon métier de toiletteuse qu'un jour de juillet 1995, j'ai décidé de faire un stage dans une S.P.A., au refuge d'animaux en péril, à Braine-l'Alleud.

Je ne savais pas que cela allait bouleverser ma vie, et cela dans tous les sens du terme. La misère animale est indescriptible, tant l'homme peut être d'une barbarie et d'une lâcheté inouïes vis-à-vis d'êtres innocents et sans défense.

D'un autre côté, il y a mes amis bénévoles : des retraités, mais aussi des salariés qui, après une semaine harassante de travail, viennent offrir leur temps, leur savoir-faire et toute leur affection aux plus délaissées de toutes les créatures, et cela sans rien demander en retour. Le "retour", dans tout cela, c'est le bonheur que l'on peut apporter et la joie que l'on voit dans les yeux d'un animal qu'on a soigné, toiletté, nourri, consolé ... C'est cela la vraie richesse pour nous, bénévoles.

Mon travail consiste à préparer les chiens à l'adoption et à traiter les cas graves. Ce n'est pas de tout repos, car il faut calmer le chien et le maintenir sur une table pendant parfois de longues heures pour le toiletter. Par exemple, un bobtail abandonné, non entretenu pendant un an, me demande trois heures et demie de toilettage car le poil est entièrement feutré jusqu'à la peau. Ces chiens-là sont souvent calmes lorsque je les toilette car ils savent que je suis là pour soulager leurs souffrances. Souvent, ils me lèchent les mains, comme pour me remercier.

Ensuite, il faut les ramener dans leur cage en espérant qu'ils partent au plus vite dans une excellente famille.

Le moment le plus pénible, c'est l'instant de la séparation, quand je referme la cage. Quelquefois, je craque et j'adopte moi-même un de ces malheureux. Ce sont les borgnes, les sourds, les battus, les très vieux chiens qui sont encore bien mais dont plus personne ne veut ... Tous ceux-là trouveront chez moi un havre de paix pour y finir leurs vieux jours. Voilà comment, après quatre ans de bénévolat, je me retrouve aujourd'hui avec plus de dix chiens à la maison. Chaque fois que mes petits protégés lèvent les yeux vers moi, c'est pour exprimer tout leur amour et leur reconnaissance.

L'avantage dans ce bénévolat, c'est qu'il m'a fait oublier ma sclérose en plaques. Je n'ai vraiment pas envie de me plaindre quand je vois les souffrances intolérables endurées par les animaux.

Le seul inconvénient, ce sont les esprits malsains et les humeurs chagrines, que j'ai eu le malheur de parfois rencontrer. Ceux-là me disent : "Comment peut-on perdre son temps pour des animaux alors qu'il y a tant de personnes démunies à aider ?" Quand j'entends cela, je réponds toujours du tac au tac : "Que faites-vous vous-même pour ces démunis ? Allez-vous travailler bénévolement dans un orphelinat, dans un C.P.A.S., dans un home, dans un hôpital ou encore en soins palliatifs ?" Ils haussent les épaules sans répondre et s'en vont, mais je vois bien qu'ils sont tout honteux de ce qu'ils ont dit.

Moi, je pense qu'il faut écouter ce que son cœur dicte de faire, trouver son chemin, aller jusqu'au bout ... Pour moi, ce sont les animaux ; pour d'autres, ce sont les enfants ou les personnes âgées et souffrantes. Mais ce qui compte vraiment, c'est de contribuer à atténuer toutes les souffrances dans le monde, quelles qu'elles soient.

Michelle

Après une formation universitaire en droit et en sciences économiques, je suis entré en 1956 dans l'entreprise familiale d'importation de bois fondée par mon père, dont j'ai repris la direction avec un de mes frères.

En 1988, sans candidats successeurs au sein de la famille, nous avons décidé de la revendre. Après l'avoir vendue, j'ai eu la grande chance de pouvoir réduire progressivement mon activité professionnelle (à conseiller chaudement chaque fois que c'est possible !) C'est ainsi que je me suis retrouvé dégagé de toute obligation à cet égard à l'âge de 60 ans.

J'ai découvert alors avec émerveillement le monde inconnu du bénévolat.

Comme ex-patron d'une P.M.E. et au vu de ma formation et de mon expérience, on m'a tout de suite proposé de prendre en mains la gestion administrative, comptable et financière d'A.S.B.L. en tous genres (il y a dans ce domaine une très forte demande).

Par goût personnel, j'estimais toutefois m'être



occupé suffisamment de papiers et de comptes pendant mes années de travail. A partir du moment où j'avais le libre choix, j'ai préféré orienter mes recherches vers une activité "sur le terrain", avec un maximum de contacts et de rencontres avec des personnes et un minimum de papiers.

Ce que j'ai trouvé ! Dans le cadre de cette revue, comment ne pas citer en tout premier lieu le travail –très occasionnel, certes– d'accompagnant et de chauffeur pour votre Ligue ? Plus régulièrement, j'assume une permanence juridique pour une A.S.B.L. dont l'objet est le bien-être de la personne âgée en maison de repos. Enfin, et de façon beaucoup plus active, j'ai accepté la charge de visiteur de prison, deux après-midi par semaine, auxquelles s'ajoute souvent une matinée de travail chez moi.

Sans vouloir en aucune façon innocenter ceux qui s'y trouvent ou les exempter d'une peine pas toujours méritée, je puis, d'expérience personnelle, vous certifier que la prison est pour beaucoup un lieu de très grande souffrance et de très grande solitude. Or, quand on souffre ou qu'on est seul, on a vraiment besoin d'une personne (tout à fait indépendante des autorités de la prison), qui vous écoute, dont le regard vous fait comprendre que quoi que vous ayez fait, vous faites toujours partie de la communauté des hommes.

Dans ce travail, je puis vous garantir que je reçois au moins autant que ce que je donne, car le sourire avec lequel les détenus m'accueillent quand j'ouvre la porte de leur cellule ou les reproches qu'ils m'adressent quand je suis resté plusieurs semaines sans les voir, donnent vraiment un sens à ma vie.

J'affirme sans hésitation que je me sens parfois plus utile et plus nécessaire maintenant qu'auparavant ...

J'en conclus aussi qu'avec un peu d'imagination et de détermination, il y a presque toujours moyen de faire de son temps de pension une des plus belles périodes de sa vie. Je ne puis en conséquence qu'inciter vos lecteurs et lectrices dans la cinquantaine (et leurs conjoints) à ne pas s'attrister mais, au contraire, à se réjouir quand le temps de la retraite approche.

Luc

LE BÉNÉVOLAT À LA LIGUE

Propos recueillis par Michel Guillaume auprès de Geneviève Tychon, Directrice de la Ligue – Communauté Française.

Quels sont les besoins de la Ligue en matière de bénévolat ?

Grâce à ses récoltes de fonds, la Ligue s'efforce d'atteindre ses quatre objectifs : informer, accompagner, défendre et aider financièrement les personnes atteintes de S.P. et les membres de leur entourage.

Elle doit bien sûr effectuer des choix, établir des priorités, étant donné les différents besoins des affiliés et de leur entourage.

Certaines tâches ne peuvent être confiées qu'à des permanents (rémunérés : travailleurs sociaux, ergothérapeutes, ...). D'autres sont attribuées à des bénévoles. Les besoins en matière de bénévoles sont nombreux et diversifiés, ils touchent trois grands domaines.

Les activités : visites au domicile des affiliés, membres des groupes de travail, membres des groupes d'entraide et de rencontre, intendance lors des journées d'information et de rencontre, transports, accompagnement lors d'excursions, organisation d'activités de loisirs, envois de courriers, ...

La récolte des fonds : vente de chocolat, organisation d'activités (gala, brocante, vente de cartes, ...)

La gestion et la structure de l'association : administrateurs, membres des comités provinciaux, trésoriers des comités provinciaux, secrétaires, ...

Qui est bénévole à la Ligue ?

Des personnes atteintes de S.P., des conjoints ou membres de la famille, des amis, des sympathisants, des retraités, des chômeurs, des personnes momentanément sans activité (sous la mutuelle par exemple).

Quel est le profil du bénévole, quelles sont ses responsabilités ?

Tout d'abord, précisons qu'être bénévole reste un choix personnel et un échange où chaque partie doit trouver ses satisfactions.



A la Ligue, les bénévoles sont des personnes motivées qui mettent leurs compétences professionnelles ou humaines au service de l'association et des personnes atteintes de S.P. En échange, la Ligue leur confie certaines responsabilités : secrétariat, gestion des comptes, écoute, conception et réalisation de projets, ...

Au fil du temps, les intérêts des uns et des autres peuvent se modifier. De nouveaux besoins émergeront, certains se découvriront de nouvelles compétences, d'autres seront plus disponibles, d'autres encore voudront varier leurs activités. Il est alors possible, en concertation avec la Ligue, de changer d'activités, de prendre d'autres responsabilités. Pour la bonne marche de l'association, on veillera simplement à assurer le remplacement de la personne.

Etre bénévole ne s'improvise pas : existe-t-il des formations ?

La bonne volonté, le dynamisme sont d'excellents moteurs pour démarrer une activité, mais ils ne suffisent pas. En effet, à la Ligue, l'essentiel du travail est basé sur les relations humaines, le contact avec l'autre, la découverte des différences. C'est pourquoi des formations à l'écoute ont été organisées.

D'une manière plus pratique, on peut s'initier au maniement des voiturettes, à l'approche d'une personne à mobilité réduite grâce aux formations à la manutention.

Enfin, la connaissance de la maladie et de ses répercussions peut s'acquérir en visitant le Centre de Rencontre de Naninne et par le biais de lectures. Le groupe Documentation propose, à cet égard, diverses brochures et un dossier sur la S.P., la Ligue, la manutention ...

Si le bénévole est atteint de S.P., sa maladie joue-t-elle dans l'approche du bénévolat ?

Oui et non !

Oui, parce qu'on tiendra compte des moments de fatigue, des problèmes visuels ou de transport.

Non, parce que les personnes atteintes ne le souhaitent pas. Elles veulent être considérées et reconnues comme les autres. Elles ne sont, d'ailleurs pas plus absentes, moins motivées ou moins fiables. Au contraire, parfois !

La maladie n'est pas le point central, elle n'est qu'un élément parmi d'autres dans la vie. Certains bénévoles n'ont pas la sclérose en plaques, mais vivent parfois des situations difficiles, à l'insu de tous. Pour chacun, le choix est ailleurs, il s'agit de s'épanouir, de se sentir reconnu, de rencontrer d'autres personnes.

Votre conclusion ?

Les bénévoles sont donc pour La Ligue des partenaires actifs à l'esprit constructif.

Nous tenons à adresser à chacun d'eux nos très vifs et chaleureux remerciements.





TÉMOIGNAGE

Diagnostiquée début 95, les premiers mois furent, comme pour la plupart d'entre nous, remplis de doutes, d'angoisses et de révoltes. De plus, au niveau professionnel, je me suis vu écartée de mon poste d'aide familiale à cause de ma maladie. Si, dans le courant de l'été, j'avais réagi à cet état dépressif, il n'en restait pas moins que je tournais en rond entre mes quatre murs.

C'est en recevant *La Clef* de septembre que mon mari est tombé sur une invitation pour une séance d'information en vue d'une initiation à l'informatique. Pas trop intéressée, je me suis laissée convaincre de l'y accompagner -non sans appréhension.

A cette occasion, nous avons fait la connaissance de Bruno et de son acolyte André, mais aussi -surtout- de cette machine infernale : l'Ordinateur ! A mon grand étonnement, je me suis rapidement sentie à l'aise, notamment pour manipuler la souris, ce qui a étonné mes futurs "profs". C'était fait : j'avais mis le doigt dans l'engrenage ... j'ai entrepris la formation proposée par la Ligue.

Riche d'expériences, la formation m'a conduite pendant deux mois à la découverte d'un outil de travail que je ne connaissais pas. Mais, surtout, j'ai retrouvé auprès des autres participants (atteints ou non de S.P.) beaucoup de chaleur humaine. De réelles sympathies se sont nouées et aujourd'hui encore, nous prenons de loin en loin des nouvelles les uns des autres. De plus, elle a débouché pour plusieurs sur un emploi ou du travail bénévole, ce qui est mon cas.

En effet, à la fin de la formation, Bruno et André m'ont invitée à rejoindre le groupe Informatique. Dans un premier temps, j'ai accompagné André dans d'autres formations. Mais je n'ai pas la patience et la disponibilité nécessaires pour enseigner et j'ai laissé tomber cette voie.

A partir de ce moment, je n'ai plus employé l'ordinateur que pour les projets du groupe ou mon courrier. J'en éprouvais une certaine frustration.

C'est alors que je suis venue renforcer et coordonner l'équipe bénévole chargée de préparer l'envoi des invitations et de *La Clef*. A la suite d'une de ces séances, j'ai proposé mes services au secrétariat de la Ligue.

Après une brève réflexion, Cécile m'a proposé de travailler à la mise à jour des dons reçus en 1996.

Quelques tâtonnements ... puis les informations sont bel et bien entrées dans l'ordinateur ! Quelques jours plus tard, c'est Isabelle qui sollicitait mon aide : il était urgent de délivrer les attestations fiscales, et je me débrouillais bien ...

Depuis, je n'ai plus quitté l'ordinateur et le travail au sein de la Ligue : encodage des dons, attestations fiscales, mise à jour des affiliations, et même réunions de la Plate-forme européenne. A présent, je n'ai plus assez de temps pour rejoindre l'équipe des envois -où règne toujours une ambiance très sympathique-, mais c'est toujours avec grand plaisir que je revois ces visages connus pour échanger un mot en prenant un café.

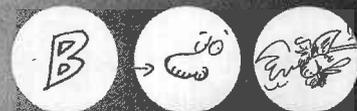
En outre, sur recommandation de la Ligue, j'ai décroché un travail bénévole à la Chambre de Commerce de Namur. Depuis deux ans, j'y effectue chaque semaine des travaux d'encodage.

Ces travaux bénévoles me permettent de me sentir encore utile et de nouer des liens avec les autres membres et l'équipe des travailleurs de la Ligue, mais aussi d'avoir des contacts -excellents- avec mes collègues de la Chambre de Commerce.

Au fil du temps, les tâches qui me sont confiées ont évolué, me posant chaque fois un défi pour m'adapter au travail, au nouveau programme informatique, ... Jusqu'à présent, je peux déclarer "Mission accomplie", non sans satisfaction. Il est certain que ces activités me rendent un équilibre et une joie de vivre que j'avais cru perdus.

Patricia





RÉFLEXIONS DU COMITÉ DE NAMUR

Le comité de Namur s'intéresse depuis longtemps au bénévolat. Soucieux de mieux répondre aux besoins de chacun, affiliés et bénévoles, il a créé un groupe de réflexion sur le sujet.

Voici, en résumé, quelques lignes directrices

Le bénévolat auprès des affiliés de la Ligue se résume essentiellement à l'écoute. On rend visite aux personnes le plus souvent seules. Il faut savoir les écouter sans les juger, pouvoir discerner les vrais problèmes. Être visiteur, c'est faire le lien entre, peut-être, un nouvel ami et le monde extérieur.

Si jamais le courant ne passe pas, il vaut mieux arrêter l'expérience, mais ne pas renoncer et tenter une approche vers un autre.

Savoir écouter, c'est aussi pouvoir accepter un silence qui se prolonge, ne pas l'interrompre. Il se peut que la personne visitée réfléchisse sur ce qu'elle croit pouvoir ou oser dire.

Le bénévole n'est porteur d'aucun rôle. Il n'est ni médecin, ni infirmier, ni psychologue : il est simplement quelqu'un pour quelqu'un.

Toute relation repose sur la cordialité et la discrétion.

Quelles sont les demandes principales ?

Les principales demandes sont des demandes de transport et de visite au domicile des personnes atteintes de S.P.

Qui dit "transport" ne dit pas seulement véhiculer des personnes d'un point à un autre, mais aussi manipuler une voiturette, créer des contacts avec la famille, écouter la personne, nouer des liens ...

Qu'en est-il du recrutement et de l'encadrement ?

Le comité se heurte à la difficulté de pouvoir couvrir les besoins de toute la province. Par exemple, les régions de Jemeppe-sur-Sambre, Gembloux sont sous-représentées.

Pour assurer l'encadrement adéquat des bénévoles

et une meilleure intégration à la vie de la Ligue, le comité propose d'abonner systématiquement tout bénévole à la revue "La Clef" au moins pour un an. Un contrat devrait être soumis lors de tout engagement d'un bénévole. De plus, une réunion annuelle sera organisée, afin de donner l'occasion d'échanger des avis sur les expériences, les problèmes rencontrés ... Enfin, une formation à l'écoute pourrait être organisée en synergie avec d'autres provinces.

L'écoute est une "technique d'accompagnement", mais le bénévole ne peut aller jusqu'à se substituer à un psychothérapeute.

Quels sont les points importants à souligner dans le cadre de la S.P. ?

Il existe une déontologie du bénévole en matière médicale : il n'est pas possible, ni souhaitable que le bénévole prenne position sur des traitements, des pratiques thérapeutiques (médecine traditionnelle, alternative, adresse de thérapeutes). Une personne peut accepter de partager son expérience, mais ceci reste une démarche personnelle. Celui qui écoute ne peut faire qu'écouter.

La fréquence des visites : chaque personne atteinte de S.P. ressent un besoin différent de visite du bénévole. Celui-ci adaptera donc la fréquence en fonction des attentes de celui qui est visité. Néanmoins, se contente-t-on de visiter une fois par an un ami qui vous attend ?

Ces quelques réflexions permettent de mieux cerner le rôle du bénévole, les attentes, les limites. D'autres thèmes seront abordés dans les prochaines semaines, le sujet n'est pas épuisé !

Véronique, travailleur social





TÉMOIGNAGES

J'ai fort mal vécu la décision d'un médecin du travail qui, ne voulant pas prendre de risque, m'a déclaré "inapte" à l'exercice de ma profession.

J'avais toujours eu une vie extrêmement active (trop peut-être) malgré mes 15 ans de S.P. et il m'était insupportable de mener une vie oisive, sans le moindre but ni intérêt.

L'assistante sociale de la Ligue a immédiatement remarqué mon "mal être" et, n'ayant pas de solution au problème que je vivais, m'a proposé de venir faire quelques heures de tri et de classement à son bureau où il y a beaucoup à faire. J'ai accepté immédiatement, trop heureux d'avoir quelques heures occupées.

C'est alors que j'ai mesuré l'exacte immensité de la tâche que s'est fixée la Ligue et c'est tout naturellement que je me suis investi dans l'opération Chococlef, comme simple vendeur d'abord, puis comme membre de l'équipe responsable de notre comité. Depuis lors, d'autres fonctions se sont ajoutées, tant et si bien qu'à ce jour, mes activités à la Ligue occupent la majeure partie de mon temps.

Pour rien au monde, tant que ma santé le permet, je ne renoncerais à mon bénévolat. Tout d'abord, parce qu'il m'occupe au point que, par moment, j'aspire à des "vacances". Ensuite, parce que je le trouve valorisant. Voir progresser les ventes de Chococlef et les ressources du comité constitue un salaire moralement très satisfaisant. Enfin, il m'a fait sortir de mon isolement et j'ai rencontré toutes sortes de personnes, dont certaines sont devenues des amis très chers.

Par mon travail, que je veux discret et obstiné, je me sens utile. Et le jour où je décide de m'offrir un peu de repos, je ne me sens absolument plus oisif ...

Albert

Au terme "bénévolat" (faire sans obligation, à titre gracieux), je préfère le terme "volontariat" (participation volontaire à une action) qui traduit mieux aujourd'hui l'esprit dans lequel une personne s'engage dans une association.

Depuis plus de quinze ans, je suis volontaire à la Ligue. Ces années ont été riches en expériences diverses.

Le contact avec des personnes atteintes dans ce qui est le plus essentiel pour chacun de nous, à savoir

la santé, m'a bien plus apporté sur le plan personnel que si je m'étais enfermée dans un petit ronron : mari, enfants, petits-enfants, hobbies, ...

Mes quatre enfants n'étaient plus au berceau, le dernier était pensionnaire, les autres en kot et le mari n'avait pas besoin que je lui tiennne la main toute la journée.

Mon univers s'est élargi. J'ai pu entrevoir les difficultés de tous ordres auxquelles sont confrontées quotidiennement des personnes qui sont devenues pour moi des visages, des noms, et pour lesquelles j'ai un profond respect.

Je me suis rapidement aperçu de ce que bonne volonté et temps libre ne suffisaient pas. J'ai suivi une formation à l'écoute qui m'a appris beaucoup sur moi-même et ensuite sur le vécu, les réactions, les interrogations d'une personne souffrant physiquement et moralement.

Si j'ai pu apporter ma modeste contribution à la Ligue, c'est parce que j'ai travaillé au sein d'une équipe dynamique dirigée par une directrice aux compétences multiples. Les compétences doivent être assorties de qualités humaines et celles-là aussi, je les ai trouvées à la Ligue.

Joséphine-Marie du Fontbaré

Présidente de la Ligue de 1993 à 1999

Au cours d'une visite au Musée de Tervuren, nous disposions, après l'exposé de notre guide, d'un peu de temps pour un goûter à la cafétéria ou pour une visite libre dans le musée jusqu'à 17h, l'heure de la fermeture. Le groupe s'est donc dispersé, chacun suivant ses désirs.

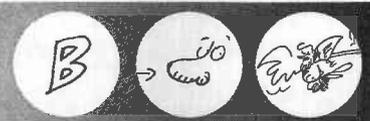
A 16h45 a retenti un signal dans toutes les salles du musée pour rappeler aux visiteurs l'heure qui approchait.

A la sortie, ma collaboratrice et moi-même, qui étions chargées de l'organisation de la journée, vérifions si le compte est bon ... Il manquait deux personnes ! Un affilié, qui se déplaçait en voiturette, et son accompagnant. Déjà, nous imaginions des scénarios catastrophes ...

Après quelques rappels insistants retransmis à travers le musée, nos deux visiteurs insouciant – mais passionnés – arrivèrent, très décontractés, ne se souciant nullement de l'heure.

Pas de panique ! Le personnel du musée veillait ... Il arrive aussi aux bénévoles d'être distraits.

Eve



DU CÔTÉ DE LA LÉGISLATION

Vous souhaitez être actif comme bénévole ! Vous avez du temps libre et vous voulez vous mettre au service des autres. Avant de vous lancer dans cette aventure, il peut être utile de vous informer sur vos droits et obligations ...

Sachez d'abord qu'une activité "bénévole" constitue un acte gratuit. Nous examinerons plus en détail sous le point "4. Rémunération", ce qui n'est pas considéré comme rémunération.

Ceci dit, la notion d'activité bénévole varie suivant que vous émergez à la mutuelle comme invalide, que vous êtes chômeur ou pré-pensionné.

Soyez donc attentif aux restrictions qui peuvent exister pour l'exercice de cette activité.

1. Mutuelle

Si vous émergez à la mutuelle, l'autorisation d'exercer une activité bénévole doit toujours être sollicitée au préalable auprès du médecin conseil de la mutuelle.

2. Chômage

Si vous bénéficiez des allocations de chômage, vous devez aussi préalablement obtenir l'accord du directeur du Bureau de chômage pour que vos allocations soient maintenues.

Toutefois, à l'heure actuelle, l'administration centrale de l'ONEm peut également, de façon générale, autoriser l'exercice d'une activité bénévole. L'administration centrale intervient d'initiative ou sur demande de l'organisme ou de l'association qui occupe ou souhaite occuper des chômeurs bénévoles. Cette autorisation est, le cas échéant, assortie d'une dispense pour les chômeurs d'introduire une déclaration individuelle préalable.

En aucun cas, l'activité bénévole ne peut avoir un caractère commercial, sauf lorsque celui-ci est limité et vise uniquement à permettre la réalisation d'objectifs sociaux ou humanitaires de l'organisme ou de l'association (par exemples : vente de chocolats, d'autocollants, ...)

Même dans ce cas, il existe des restrictions si l'activité est de nature telle qu'elle réduit de manière "significative" la disponibilité du chômeur pour le marché du travail. Pratiquement, une activité bénévole qui n'excède pas 4 jours/semaine et/ou 28 heures/semaine est admise. Cette notion de disponibilité est supprimée pour les chômeurs âgés, temporaires ou pré-pensionnés.

Si vous percevez une indemnité, celle-ci doit être accordée dans le cadre de l'activité bénévole en tant que chômeur. L'indemnité doit couvrir les frais exposés ou être considérée comme une indemnité non imposable pour la législation fiscale (voir 4° ci-après)

3. Pré-pension

3.1. Une activité à titre gratuit est autorisée sans déclaration obligatoire du pré-pensionné :

- soit pour son propre compte ;
- soit pour compte d'un parent ou allié jusqu'au deuxième degré, pour autant que l'aide ne soit pas accordée dans le cadre de l'activité indépendante du parent ou allié ;
- soit pour le compte d'un organisme ou association de droit ou de fait dont le but non lucratif est soit d'utilité publique, soit culturel, social ou humanitaire, ou de satisfaire des besoins collectifs qui autrement ne l'auraient pas été.

Dans ce cas, l'organisation ou association introduit la demande d'autorisation auprès du directeur du bureau du chômage dans le ressort duquel l'organisation ou l'association a son siège.

Le directeur de ce bureau est compétent pour apprécier si l'organisme ou l'association répond à la définition réglementaire pour autoriser l'activité bénévole de travailleurs pré-pensionnés.

3.2. Les activités bénévoles qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus ne peuvent être exercées qu'avec autorisation préalable introduite par la personne pré-pensionnée auprès du directeur du bureau de chômage dont elle dépend. Le directeur du bureau de chômage peut donner une autorisation d'exercer une activité bénévole. Des formulaires appropriés sont prévus suivant le secteur dans lequel cette activité se situe.

4. Rémunération

Au point de vue fiscal

Le régime de la non-imposition est applicable aux indemnités accordées à des collaborateurs bénévoles pour un travail occasionnel exercé dans le cadre d'activités sociales, culturelles ou sportives.

Les sommes payées ne sont pas imposables lorsqu'elles représentent exclusivement le remboursement de frais réels dûment justifiés :

- frais de déplacement du domicile du bénévole vers le siège de l'association ou le lieu de l'activité, avec son propre véhicule ou les transports en commun,
- frais de séjour, tels que rafraîchissements et repas,

